



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 20 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 10 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 20 février, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

En présentiel

Isabelle ARNOULD, Emmanuel ARNOULD, Jacqueline COQUARD, Patricia FASSET, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

En visio :

Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Bruno MACHARD, Maryline MANTION, Dominique PERILLOUX, Fanny THIEBAUT

Pouvoir :

Corinne BONNARD à Hervé PULICANI

Etaient excusés :

Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Isabelle BOUCLANS, Marie-Claire FAIVRE, Sophie LARUE BOLIS, Sylvie MANIERE, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2023-3 : Délibération portant acceptation de la donation d'un piano

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

Décide d'accepter la donation d'un piano droit de petite taille de marque suédoise suite à une succession sur la commune de Breuches.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.